

Distr.
GENERALE

E/1993/107
19 juillet 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1993
Genève, 28 juin - 30 juillet 1993
Point 21 de l'ordre du jour

STUPEFIANTS

Rapport du Comité social

1. Le Comité social a examiné la question des stupéfiants (point 21 de l'ordre du jour) de sa 7ème à sa 13ème séance, tenues du 13 au 19 juillet 1993. Il était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général sur la mise à jour du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (A/48/178-E/1993/70);

b) Rapport de la Commission des stupéfiants sur sa trente-sixième session (E/1993/29) 1/;

c) Résumé du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1992 (E/1993/45);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sur les dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (E/1993/94).

1/ A paraître dans la série des Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 9 (E/1993/29).

2. De sa 7ème à sa 12ème séance (13-16 juillet 1993), le Comité a tenu un débat général sur la question. A la 7ème séance, le 13 juillet, le Comité a entendu les déclarations liminaires du Directeur de la mise en oeuvre des traités du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

3. Au cours de la même séance, le représentant de la Belgique (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne) ainsi que les représentants des Bahamas et du Suriname ont pris la parole.

4. A la 8ème séance, le 13 juillet, les représentants de la Turquie, du Koweït et de la Pologne ont fait des déclarations.

5. Au cours de la même séance, les représentants de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont fait des déclarations.

6. A la 9ème séance, le 14 juillet, les représentants de l'Autriche et de la Chine ont pris la parole.

7. A la 10ème séance, le 14 juillet, les représentants du Chili et du Pérou et les observateurs du Myanmar et de la Finlande (au nom des pays nordiques) ont fait des déclarations.

8. A la 11ème séance, le 15 juillet, les représentants de la République de Corée, de la Fédération de Russie, des Etats-Unis d'Amérique, du Bélarus, du Mexique et de l'Inde et les observateurs de la République tchèque et de la Bolivie ont pris la parole.

9. A la 12ème séance, le 16 juillet, les représentants de l'Ukraine, de Cuba et des Philippines et l'observateur de la Slovaquie ont fait des déclarations.

Recommandations contenues dans le rapport de la Commission
des stupéfiants sur sa trente-sixième session

10. Le chapitre I du rapport de la Commission des stupéfiants sur sa trente-sixième session (E/1993/29) contenait neuf projets de résolution et six projets de décision dont l'adoption par le Conseil était recommandée. Les incidences sur le budget-programme du projet de résolution VIII figurant dans le rapport étaient indiquées à l'annexe II.

11. A la 12ème séance, le 16 juillet, le Président a informé le Comité que les projets de résolution I à VII et IX ainsi que les projets de décision I à VI figurant dans le rapport n'entraînaient pas d'incidences sur le budget-programme.

Réduction de la demande dans le cadre de plans stratégiques nationaux équilibrés de lutte contre l'abus des drogues

12. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de résolution I, intitulé "Réduction de la demande dans le cadre de plans stratégiques nationaux équilibrés de lutte contre l'abus des drogues" (voir ci-après, par. 31, projet de résolution I).

Fréquence des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, et dispositions à prendre pour ces réunions

13. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de résolution II, intitulé "Fréquence des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, et dispositions à prendre pour ces réunions" (voir ci-après, par. 31, projet de résolution II).

Demande et offre d'opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques

14. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de résolution III, intitulé "Demande et offre d'opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques" (voir ci-après, par. 31, projet de résolution III).

Mesures visant à empêcher que des substances inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes ne soient détournées du commerce international vers des circuits illicites

15. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de résolution IV, intitulé "Mesures visant à empêcher que des substances inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes ne soient détournées du commerce international vers des circuits illicites" (voir ci-après, par. 31, projet de résolution IV).

Contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes

16. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de résolution V, intitulé "Contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes" (voir ci-après, par. 31, projet de résolution V).

Application de mesures visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs et essentiels aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

17. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de résolution VI, intitulé "Application de mesures visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs et essentiels aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes" (voir ci-après, par. 31, projet de résolution VI).

Encourager l'utilisation de mémorandums d'entente pour faciliter la coopération entre les autorités douanières et autres administrations compétentes et la communauté commerciale internationale, y compris les transporteurs commerciaux

18. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de résolution VII, intitulé "Encourager l'utilisation de mémorandums d'entente pour faciliter la coopération entre les autorités douanières et autres administrations compétentes et la communauté commerciale internationale, y compris les transporteurs commerciaux" (voir ci-après, par. 31, projet de résolution VII).

Mesures visant à contribuer à l'application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

19. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de résolution VIII, intitulé "Mesures visant à contribuer à l'application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988" (voir ci-après, par. 31, projet de résolution VIII).

Application du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

20. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de résolution IX, intitulé "Application du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues" (voir ci-après, par. 31, projet de résolution IX).

Ordre du jour provisoire et documentation de la trente-septième session de la Commission des stupéfiants

21. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de décision I, intitulé "Ordre du jour provisoire et documentation de la trente-septième session de la Commission des stupéfiants" (voir ci-après, par. 32, projet de décision I).

Composition de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient

22. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de décision II, intitulé "Composition de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient" (voir ci-après, par. 32, projet de décision II).

Lieu de la sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

23. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a ajourné l'examen du projet de décision III, intitulé "Lieu de la sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes".

24. A la 13ème séance, le 19 juillet, le représentant du Chili et l'observateur de la République dominicaine ont pris la parole.

25. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision (voir ci-après, par. 32, projet de décision III).

Reprise de la session de la Commission des stupéfiants

26. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de décision IV, intitulé "Reprise de la session de la Commission des stupéfiants" (voir ci-après, par. 32, projet de décision IV).

27. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a pris la parole après l'adoption du projet de décision.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

28. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de décision V, intitulé " Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants" (voir ci-après, par. 32, projet de décision V).

Rapport de la Commission des stupéfiants

29. A sa 12ème séance, le 16 juillet, le Comité a adopté le projet de décision VI, intitulé "Rapport de la Commission des stupéfiants" (voir ci-après, par. 32, projet de décision VI).

Mise à jour du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

30. A sa 12ème séance, le 16 juillet, sur proposition du Président, le Comité a décidé de recommander au Conseil de prendre acte de la note du Secrétaire général concernant la mise à jour du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (voir ci-après, par. 32, projet de décision VII).

RECOMMANDATIONS DU COMITE SOCIAL

31. Le Comité social recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution suivants :

[POUR LE TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION I A IX, VOIR LE
RAPPORT DE LA COMMISSION DES STUPEFIANTS
(E/1993/29), CHAP. I, SECT. A]

32. Le Comité social recommande également au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

[POUR LE TEXTE DES PROJETS DE DECISION I, II ET IV A VI,
VOIR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES STUPEFIANTS
(E/1993/29), CHAP. I, SECT. B]

PROJET DE DECISION III

Lieu de la sixième Réunion des chefs des services chargés
au plan national de la lutte contre le trafic illicite
des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Le Conseil économique et social décide que la sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, se tiendra en République dominicaine.

SOUS-PROJET DE DECISION VII

Mise à jour du Plan d'action à l'échelle du système des
Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

Le Conseil économique et social prend acte de la note du Secrétaire général concernant la mise à jour du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues.
